

RESPONSABILITÉS**Décision de la directrice générale**

N° 2021-57

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME PATRICIA MAHERAULT
ET INTERIM DES FONCTIONS DE SECRETAIRE GENERALE

Fonction	Nom	Date
Décision de la directrice générale par intérim	Sandrine ROCARD	23/02/2021
Diffusé par : chargée de projet qualité	Elisabeth LAURENZI	

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 22 février 2021 portant attribution de fonctions de directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie à Madame Sandrine ROCARD, par intérim ;
- Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 fixant l'organisation de l'agence ;

Décide

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée au chef de service suivant :

Patricia Maherault	chef de service de l'achat, de l'appui juridique et de la logistique
--------------------	--

pour signer les actes mentionnés relevant des attributions de son service :

1 - Tous objets

Toutes correspondances sauf celles comportant des propositions substantielles ou de refus :

- destinées aux administrateurs de l'agence, membres du comité de bassin, parlementaires, personnalités intervenant en faveur d'un correspondant de l'agence ;
- relatives aux recours gracieux et contentieux ;
- communiquées par la directrice générale "pour réponse directe ".

2 - Personnel de la délégation ou service (sauf le chef de service lui-même)

- déplacements : ordres de mission en France métropolitaine et ordonnancement des frais de déplacements ;
- décisions individuelles relatives aux congés annuels et au temps de travail.

3 - Moyens généraux de fonctionnement, études et travaux

Dans le cadre des crédits délégués :

- les marchés, à l'exception des contrats mentionnés à l'article 14 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, lorsque le seuil n'atteint pas 90 000 € hors taxes ;
- les correspondances des marchés au-dessus de ce seuil, à l'exception de celles relatives aux offres anormalement basses, aux courriers de rejet et aux déclarations sans suite ;
- les bons de commandes venant s'imputer sur un marché à bon de commande signé par la directrice générale ;
- pour tous les marchés :
 - la réception des prestations ;

- l'ordonnancement des dépenses et des recettes.
- la signature de l'exemplaire unique

ARTICLE 2

En cas d'absence de Mme Sandrine Rocard, est désigné parmi le directeur et les chefs de service ci-dessous la personne chargée de son intérim au titre du secrétariat général.

NOMS	FONCTIONS
Smانيotto Michel	secrétaire général adjoint chargé des finances et des redevances
Creuzet Josiane	chef du service instruction financière
Javelot Magali	chef du service des affaires financières et budgétaires
Maherault Patricia	chef de service de l'achat, de l'appui juridique et de la logistique
Maire-Tabutin Karine	chef du service redevances

Au cas où il est chargé de l'intérim de Sandrine Rocard au titre du secrétariat général, délégation de signature est donnée à ce directeur ou chef de service dans les limites suivantes :

tous les actes relevant des attributions du service redevances, du service instruction financière et de la mission pilotage de l'instruction financière des aides, du service des affaires financières et budgétaires, du service de l'achat, de l'appui juridique et de la logistique, de la mission responsabilité sociale et environnementale et de la mission pilotage, contrôle et qualité.

ARTICLE 3

La présente décision sera publiée sur intranet et internet.